

BILENDI
Société Anonyme
Au capital de 275.101,52 euros
Siège social : 3, rue d'Uzès – 75002 Paris
428 254 874 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de la société **BILENDI** (la « **Société** » ou « **Bilendi SA** ») à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe (tel que ce terme est défini ci-après) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ECOULE – PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

L'activité de la Société ainsi que celle du Groupe ont poursuivi leur fort développement au cours de l'année 2016. Bilendi SA bénéficie ainsi pleinement des effets positifs liés aux investissements technologiques et commerciaux réalisés ces dernières années.

La croissance est à la fois portée par la forte dynamique de l'activité en France, où Bilendi SA réalise la majorité de son activité, et par le développement de l'activité internationale au travers notamment des différentes filiales du Groupe.

A. Le Groupe

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation pour l'exercice 2016 sont les suivantes (le « **Groupe** ») :

- Bilendi SA,
- Dateos SARL,
- Bilendi Technology SARL,
- Bilendi Ltd,
- Fabuleos SAS,
- Bilendi GmbH,
- Badtech SAS,
- M3 Research A/S avec ses deux filiales M3 Research AB et M3 Research OY,
- Bilendi Services Limited,
- 2WLS SA, filiale marocaine dans laquelle la participation de Bilendi SA est de 51 %.

L'ensemble des sociétés du groupe étant contrôlées de manière exclusive, elles ont toutes été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe est intégré fiscalement en France. Le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés Bilendi SA, Dateos SARL, Bilendi Technology SARL, Fabuleos SAS et Badtech SAS.

Concernant les sociétés Bilendi Ltd, Bilendi Gmbh, 2WLS SA, M3 Research A/S, M3 Research AB, M3 Research OY et Bilendi Services Ltd, il n'y a pas d'intégration fiscale dans la mesure où les sièges sociaux de ces sociétés ne sont pas situés en France.

L'exercice 2016 a été marqué par une croissance de 11 % du chiffre d'affaires. Cette croissance a subi l'impact de change consécutif à la baisse de la livre sterling. A taux de change constant, la croissance 2016 aurait été de 13 %.

Cette croissance a fortement été contributrice et a permis au Groupe de poursuivre l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle et ce, malgré les importants investissements technologiques et commerciaux réalisés afin de soutenir la hausse d'activité et réussir l'intégration de la société M3 Research A/S.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 du Groupe que nous soumettons à votre approbation sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification majeure par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'est élevé à 22.447.800 euros contre 20.293.795 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 22.654.113 euros contre 20.474.530 euros lors de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation consolidées se sont élevées à 21.016.421 euros contre 19.445.717 euros lors de l'exercice précédent ;
- le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 1.637.692 euros contre un bénéfice de 1.028.813 euros au titre de l'exercice précédent ;
- par ailleurs le résultat financier est positif à 155.439 euros, le résultat exceptionnel est négatif à 11.314 euros alors que la charge d'impôts se monte à 337.236 euros ;
- Conformément aux règlements alors en vigueur, les écarts d'acquisition ont été amortis de façon linéaire jusqu'au 31 décembre 2015. A compter du 1er janvier 2016, comme l'autorise désormais le règlement n° 2015-07 du 23 novembre 2015 de l'ANC, lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Bilendi effectue, à chaque clôture des comptes, un test de dépréciation ; la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'a été constatée sur la période.
- l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 1.359.450 euros contre une perte nette comptable de 1.452.920 euros lors de l'exercice précédent.

B. La Société

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé 9.260.588 contre 8.663.895 euros lors de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation se sont élevés à 9.621.936 euros contre 8.845.691 euros lors de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation se sont élevées à 8.996.422 euros contre 8.714.659 euros lors de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier positif de 311.864 euros qui intègre des dividendes reçus à hauteur de 901.518 euros et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation des titres de participation ou des comptes courant des filiales pour un montant net négatif de 533.908 euros, du résultat exceptionnel positif de 32.307 euros et d'un produit d'impôt de 176.467 euros, le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice net comptable de 1.146.152 contre un bénéfice net comptable de 541.429 euros réalisée lors de l'exercice précédent.

L'activité propre de la Société a ainsi poursuivi sa croissance au cours de l'exercice 2016 avec un chiffre d'affaires en hausse de 7% qui passe à 9.260.588 contre 8.663.895 euros. Les services digitaux pour les études ont été le moteur principal de cette forte croissance.

Compte tenu de la situation nette négative et du manque de visibilité sur les résultats futurs de la société Badtech SAS, la Société a constaté une dotation complémentaire, à hauteur de 233.908 euros, de la provision pour dépréciation sur compte courant accordé à sa filiale, dont le montant total est égal à la situation nette négative de Badtech SAS.

Compte tenu d'une révision des perspectives de croissance et de rentabilité de la société Fabuleos SAS, la Société a constaté une provision pour dépréciation complémentaire des titres de sa filiale à hauteur de 300.000 euros, la valeur nette des titres de Fabuleos SAS dans les livres de Bilendi SA étant désormais de 220.062 euros.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 30 mars 2017 Bilendi SA a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de 100% d'iVOX Bvba, le numéro 1 des panels en ligne en Belgique. L'acquisition par Bilendi SA d'iVOX Bvba, est devenue effective le jour même.

Cette acquisition vient compléter le réseau international de Bilendi qui s'étend désormais dans 12 pays : France, UK, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Suisse, Autriche, Danemark, Suède, Finlande, Norvège.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après deux exercices de forte croissance en 2015 et en 2016, la Société anticipe en 2017 la poursuite de la croissance et de l'amélioration de sa rentabilité.

Cette croissance sera portée par la dynamique actuelle et par la poursuite des investissements technologiques et commerciaux.

Bilendi SA poursuivra également dans la même logique le développement de ses activités à l'étranger, au travers de ses différentes filiales, grâce notamment au renforcement des synergies commerciales et techniques entre les différentes sociétés du Groupe et en continuant à élargir son offre de services.

La Société continuera d'étudier de nouvelles opportunités de croissance externe et de développement.

IV. ACTIVITES DE LA SOCIETE ET DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société a poursuivi ses activités de recherche et de développement de nouvelles solutions informatiques et de développement des produits existants. Les coûts associés sont généralement passés en charges de l'exercice. Certaines dépenses de développements conduisant à la réalisation de logiciels commercialisés ou d'outils destinés à être utilisés sur le long terme, sont activées en immobilisations incorporelles.

V. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

A. La Société

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, que la situation financière de la Société, au regard du volume et la complexité des affaires est saine.

La Société a souscrit en 2016 deux emprunts qui se montent à 1.868.427 euros à la clôture de l'exercice.

Les principaux risques et incertitudes auxquels Bilendi SA pourrait être confronté sont les suivants :

- Risque d'une augmentation du coût de recrutement des membres
- Risques liés à l'environnement concurrentiel
- Risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de la fidélisation CRM et des services pour les études
- Risque du non renouvellement de contrats importants
- Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés
- Risques liés au marché internet et aux technologies liées
- Risques liés au marché du mobile et aux technologies liées
- Risques de dépendance aux clients et/ou aux fournisseurs
- Risques de défaillance de paiement des clients
- Risques techniques et informatiques
- Risques liés à des changements significatifs de réglementation.

Les capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice écoulé dans les conditions ci-après proposées s'établiraient à 14.785.794 euros.

En application des dispositions prévues aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients de la Société, nous vous donnons ci-après le détail des factures fournisseurs et clients échues au 31 décembre 2016 en nombre et en montant :

		0 jour (indicatif)	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	90 jours et plus
Dettes fournisseurs	Nombre de factures	75	769	41	-	157
	Montants hors taxe	281 577 €	373 083 €	15 744 €	-	127 455 €
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		5,9%	7,8%	0,3%		2,7%

Les délais de paiement utilisés sont les délais contractuels

		238	157	95	31	160
Créances clients	Nombre de factures					
	Montants hors taxe	1 590 711 €	564 466 €	342 840 €	156 876 €	802 149 €
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice		17,2%	6,1%	3,7%	1,7%	8,7%

Les délais de paiement utilisés sont les délais contractuels

Au 31 décembre 2015, le solde de la balance fournisseurs hors factures non parvenues s'élevait à 724.940 euros décomposé comme suit :

- Fournisseurs établis en France :

	31/12/2015
De 1 à 30 jours	544.313 euros
De 31 à 60 jours	1.117 euros
De 61 à 90 jours	51.177 euros
Total	596.607 euros

- Fournisseurs établis à l'étranger : 128.333 euros

B. Le Groupe

La situation financière du Groupe est saine. Il dispose d'une trésorerie d'environ 4,4 millions d'euros. Pour financer sa croissance externe, Bilendi SA a souscrit en 2015 et 2016 divers emprunts moyen terme dont le solde se monte au 31 décembre 2016 à 3 millions d'euros.

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 10.738.651 euros au 31 décembre 2016.

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté sont identiques à ceux exposés ci-avant pour la Société.

VI. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

1) Répartition du capital social et des droits de vote des actions inscrites au nominatif

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois-dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huitième ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2016.

Concernant les actionnaires qui avaient déjà franchi certains de ces seuils au 31 décembre 2014 :

- Au 31 décembre 2016 la société Custom Solutions détenait, comme au 31 décembre 2015, plus du quart du capital et plus du cinquième des droits de vote.

- Au 31 décembre 2016 la société Innovacom détenait, comme au 31 décembre 2015, plus des trois vingtièmes du capital et plus du quart des droits de vote.

- Au 31 décembre 2016 Monsieur Marc Bidou détenait, comme au 31 décembre 2015, plus du dixième du capital et plus des trois vingtièmes des droits de vote.

- Au 31 décembre 2016 la société Talence Gestion détenait plus du dixième du capital et détenait plus du vingtième des droits de vote. Au 31 décembre 2015 la société Talence Gestion détenait plus du vingtième du capital.

2) Modifications du capital social intervenues au cours de l'exercice écoulé

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros)
Actions composant le capital social en début d'exercice	3.436.769	0,08	274.941,52
Actions annulées au cours de l'exercice écoulé	-	-	-
Actions émises au cours de l'exercice écoulé	-	-	-
Actions composant le capital en fin d'exercice	3.436.769	0,08	274.941,52

3) Actions achetées ou vendues par la Société en application des dispositions des articles L. 225-208 et L. 225-209 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société a procédé en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce aux opérations suivantes sur ses propres actions :

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du contrat de liquidité :
 - o 190.158 actions ont été achetées au cours moyen de 5,04 euros ;
 - o 191.409 actions ont vendues au cours moyen de 4,99 euros.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait dans le cadre dudit contrat de liquidité 38.784 de ses propres actions de 0,08 euro de nominal pour une valeur brute et nette de 231.030,75 euros.

- Actions achetées ou vendues dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

Dans le cadre dudit programme de rachat (hors contrat de liquidité), au 31 décembre 2016 comme au 31 décembre 2015, la Société ne détenait aucune de ses propres actions. Aucun rachat n'a été effectué au cours de l'année 2016.

Nous vous informons que la Société n'a procédé à aucune opération de rachat ou de vente de ses propres actions en application des dispositions de l'article L. 225-208 du code de commerce.

4) Compte rendu des délégations consenties par les assemblées d'actionnaires au conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 est annexé au présent rapport. Ce tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé. (Annexe 1).

5) Approbation des rapports complémentaires du conseil d'administration et du commissaire aux comptes

Néant.

VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

1) Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

2) Attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du code de commerce, nous avons établi un rapport spécial afin de vous rendre compte des attributions d'actions gratuites dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-4 du code de commerce.

3) Seuil de participation des salariés au capital social

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice les salariés de notre Société et des sociétés qui lui sont liées ne détiennent aucune participation dans le capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du code de commerce.

VIII. OPERATIONS EFFECTUES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouvez ci-après un tableau récapitulant les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier au cours de l'exercice écoulé :

Date de l'opération	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Montant de l'opération (en euros)	Prix unitaire (en euros)
NEANT					

IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Résultats des filiales et participations de la Société

Vous trouverez dans le tableau annexé aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les principales informations financières des filiales et participations de la Société dont l'activité est exposée ci-avant.

2) Prises de participations significatives et prises de contrôle au cours de l'exercice écoulé

Néant.

3) Cessions de participations

Néant.

4) Aliénations d'actions et participations croisées

Néant.

5) Sociétés contrôlées – autocontrôle

Notre Société contrôle les sociétés suivantes : Bilendi Technology S.A.R.L (100 %), Dateos S.A.R.L. (100 %), Bilendi Ltd (100 %), Fabuleos SAS (100 %), Bilendi GmbH (100%), Badtech SAS (100 %), M3 Research A/S (100%), M3 Research AB (100%), M3 Research OY (100%), Bilendi Services Limited (100%) et 2WLS SA (51%).

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre Société.

6) Succursales

Néant.

X. PRESENTATION DES COMPTES - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

1) Présentation des comptes sociaux

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

2) Proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils vous sont présentés se soldant par un bénéfice net de 1.359.450 euros que nous proposons d'affecter en totalité au poste « Report à nouveau ».

3) Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices.

4) Charges et dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons le montant global des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 39-4 du code général des impôts est nul pour l'exercice écoulé.

En conséquence, nous vous demandons de prendre acte de ce fait.

5) Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 2), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

XI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1) Situation des mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Monsieur Eric Petco, Monsieur Emmanuel Brizard et Monsieur Jean-Pierre Détrie courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que le mandat d'administrateur de Madame Caroline Noublanche court jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir en 2019 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe Guérinet et Monsieur Marc Bidou courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration de la société a pris acte de la démission de Monsieur Georges Liberman de son mandat d'administrateur. Cette démission a pris effet à compter du 20 juillet 2016.

2) Présidence et Direction Générale

Nous vous rappelons qu'aux termes des décisions en date du 30 juin 2015, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions légales et aux stipulations des statuts, de renouveler son option pour le cumul des fonctions de Présidence du Conseil d'administration et de Direction Générale. Il a, en outre, décidé de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Marc Bidou pour la durée de son mandat d'administrateur.

3) Liste des mandats sociaux ou fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 alinéa 3 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après (Annexe 3) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

4) Jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer une somme de 60.000 euros aux administrateurs à titre de jetons de présence pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2017.

5) Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire et BEAS, commissaire aux comptes suppléant courent jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous avons donné à votre commissaire aux comptes les indications utiles pour lui permettre de présenter son rapport spécial que lui prescrit d'établir l'article L. 225-38 du code de commerce et vous soumettons un projet de résolution relative à l'approbation de ce rapport.

XIII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE COMMERCE

Néant.

XIV. PRETS INTERENTREPRISES

Conformément à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier, modifié par le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016, nous vous informons que la Société n'a conclu aucun prêt interentreprise de moins de deux ans avec des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant initialement autorisé (le cas échéant, solde du montant autorisé après utilisations des délégations par le conseil d'administration)	Utilisation des délégations par le conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé	Montant utilisés / nombre de titres émis / souscrits
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2014 (15ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre 100.000 options de souscription ou d'achat d'actions (les « Options 2014-1 »)	Nombre maximum de titres : 100.000 ¹ (Solde 52.000) Montant nominal maximum : 8.000 euros (Solde : 4.160) Autorisation valable jusqu'au 18 août 2017.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2014 (16ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre gratuitement 100.000 actions (AGA 2014-1).	Nombre maximum de titres : 100.000 (Solde 52.000) Montant nominal maximum : 8.000 euros (Solde : 4.160) Autorisation valable jusqu'au 18 août 2017.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 (14ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre 60.000 options de souscription ou d'achat d'actions (les « Options 2015-1 »)	Nombre maximum de titres : 60.000 ² (Solde 26.000) Montant nominal maximum : 4.800 euros (Solde : 2.080) Autorisation valable jusqu'au 29 août 2018.	CA 13/12/2016 : attribution de 26.000 Options 2015-1	Néant

¹ Limite globale pour l'ensemble des BCE 2014-1, BSA 2014-1, Options 2014-1 et AGA 2014-1 dont l'émission par le conseil d'administration a été autorisée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 juin 2014.

² Limite globale pour l'ensemble des BSA 2015-1 et Options 2015-1 dont l'émission par le conseil d'administration a été autorisée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 (19ème résolution)	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social, par émission – avec suppression du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	Montant nominal maximum (augmentation de capital) : 50.000 euros ³ Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 4.000.000 euros ⁴ Autorisation valable jusqu'au 29 août 2017.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 (20ème résolution)	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Nombre maximum de titres : 15% du nombre de titres initialement émis Autorisation valable jusqu'au 29 août 2017.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 (22ème résolution)	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres	Montant nominal maximum : 50.000 euros Autorisation valable jusqu'au 29 août 2017.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (9ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre 80.000 bons de souscription d'actions (« BSA 2016-1 »)	Nombre maximum de titres : 80.000 ⁵ Montant nominal maximum : 4.800 euros Autorisation valable jusqu'au 22 décembre 2017.	Néant	Néant

³ Plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 a été fixé à 50.000 euros.

⁴ Montant global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2015 a été fixé à 4.000.000 euros.

⁵ Limite globale pour l'ensemble des BSA 2016-1 et Options 2016-1 dont l'émission par le conseil d'administration a été autorisée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (11ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de d'émettre 80.000 options de souscription ou d'achat d'actions (les « Options 2016-1 »)	Nombre maximum de titres : 80.000 ⁶ Montant nominal maximum : 6.400 euros Autorisation valable jusqu'au 22 août 2019.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (12ème résolution)	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre gratuitement 50.000 actions (AGA 2016-1).	Nombre maximum de titres : 50.000 Montant nominal maximum : 4.000 euros Autorisation valable jusqu'au 22 août 2019.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (15ème résolution)	Délégation au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation de capital social, par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Montant nominal maximum (augmentation de capital) : 60.000 euros Montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances : 4.000.000 euros Autorisation valable jusqu'au 22 août 2018.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (17ème résolution)	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	Nombre maximum de titres : 15% du nombre de titres initialement émis Autorisation valable jusqu'au 22 août 2018.	Néant	Néant
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (19ème résolution)	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de tout ou partie des primes, réserves, bénéfices ou autres	Montant nominal maximum : 60.000 euros Autorisation valable jusqu'au 22 août 2018.	Néant	Néant

⁶ Limite globale pour l'ensemble des BSA 2016-1 et Stock-Options 2016-1 dont l'émission par le conseil d'administration a été autorisée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016

<p>Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2016 (21ème résolution)</p>	<p>Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société</p>	<p>Nombre maximal de bons de souscription pouvant être émis : nombre des actions composant le capital lors de l'émission des bons Montant nominal total de l'augmentation de capital : 100 % du montant nominal du capital social, à ce montant global s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'à toutes stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société</p> <p>Autorisation valable jusqu'au 22 décembre 2017.</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>
--	---	---	--------------	--------------

ANNEXE 2

TABLEAU FAISANT APPARAÎTRE LES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES EXERCICES CLOS AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	326 606	299 334	299 334	274 942	274 942
Nombre d'actions ordinaires	4 082 579	3 741 680	3 741 680	3 436 769	3 436 769
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (HT)	6 911 761	7 100 894	6.634.665	8.663.895	9 260 588
Résultats av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 361 272	3 018 364	195 788	1 652 986	1 869 784
Impôts sur les bénéfices	- 202 839	- 140 572	- 216 780	- 184 909	-176 467
Participation des salariés					
Résultats ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 7 385 138	1 236 751	- 139 984	541 429	1 146 152
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,09	0,81	0,11	0,53	0,60
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 1,81	0,33	- 0,04	0,16	0,33
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	38	36	35	39	38
Montant de la masse salariale	2 006 422	2 177 420	2 204 343	2.351.567	2 390 835
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc.oeuvres)	989 507	1 023 063	1 023 206	1.077.851	1 086 533

ANNEXE 3

LISTE DES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS EXERCÉS AU TITRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DANS TOUTE SOCIÉTÉ (« Société Concernée ») PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Dirigeants et associés de la société			Fonctions exercées et intérêts détenus d'autres sociétés y compris les étrangers et les sociétés du groupe			
Fonctions exercées dans la société	Nom, prénom, date de naissance	Fonctions salariées	Caractéristiques des sociétés			Fonctions exercées
			Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Ville, pays du siège social	
Président du conseil d'administration Directeur Général	Marc BIDO 18/05/1966		Bilendi S.A. Dateos Bilendi Ltd Fabuleos 2WLS (2) Bilendi Gmbh Geolid Badtech M3 Research M3 Research M3 Research Bilendi Services	S.A. SARL Limited SAS SA Gmbh SAS SAS A/S AB OY Limited	Paris- France Paris – France Londres – GB Paris - France Casablanca - Maroc Berlin – Allemagne Lyon – France Paris – France Odense – Danemark Stockholm – Suède Helsinki – Finlande EBENE – Ile-Maurice	P- DG Gérant Chairman administrateur Président Administrateur Geschäftsführer Membre du comité stratégique Président Chairman of the board Styrelseordförande Ordförande Directeur
Administrateur	Philippe GUERINET 21/12/1966		Maydream Maydream, Inc	SA Incorporated	Suresnes (FR) Hoboken (NJ)	Administrateur – Président Directeur Général Administrateur / Trésorier
Administrateur	Eric PETCO 05/04/1960		Euroformadis Sorec	SAS SARL	Paris (FR) Valenciennes (FR)	Président Gérant
Administrateur	Emmanuel BRIZARD 17/11/1948		Néant			
Administrateur	Jean Pierre DETRIE 24/09/1946		HBS MODELISA	SAS SARL	Courtaboeuf (FR) Boulogne (FR)	Président Gérant
Administrateur	Georges LIBERMAN 30/01/1952		Ligeo & Associates	SAS	Montpellier (FR)	Président
Administrateur	Caroline NOUBLANCHE 13/07/1976		Doro	SAS	Lund (SWE)	Directrice Marketing&Portfolio – Vice-Présidente